



SPULTIN et publications

**Conseil syndical
Sections syndicales**

Comités internes

**Assemblée
générale**

Statuts

**Convention collective
Guide d'application**

**Régime de retraite
Prévoyances collectives**

Fédération et autres sites

LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Syndicat des professeurs et professeures de
l'Université Laval
Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3339, poste
2955, télécopieur 5377
Adresse électronique : spul@spul.ulaval.ca

Le 4 mars 1998
Vol. 9 n° 5

Politique gouvernementale à l'égard des universités québécoises

Le 20 février 1998, la ministre de l'Éducation, madame Pauline Marois, a rendu public un document de consultation qui servira à l'élaboration d'une Politique des universités.

Le document est disponible sur le site Internet du ministère de l'Éducation:

<http://www.meq.gouv.qc.ca/REFORME/universi/inter.htm>

Une copie imprimée a également été distribuée à tous les membres du Conseil syndical.

Vous trouverez ci-après les premières réactions de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université.

Le Comité exécutif

Communiqué

Pour publication immédiate

Le 20 février 1998

Première réaction de la FQPPU au document du ministère de l'Éducation sur la Politique des universités

Par la voix de son président, M. Roch Denis, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université a réagi, aujourd'hui, au document de consultation intitulé L'université devant l'avenir rendu public par la ministre de l'Éducation, Madame Pauline Marois.

La FQPPU considère que l'ensemble du document constitue une base sérieuse et une contribution substantielle aux consultations publiques qui vont bientôt s'engager en vue de l'adoption d'une politique gouvernementale sur les universités.

La Fédération se réjouit en particulier du fait que le Ministère prenne clairement position pour la revalorisation du 1er cycle et de la fonction d'enseignement, aussi bien en ce qui touche la qualité de la formation offerte aux étudiantes et aux étudiants qu'en ce qui a trait aux aspects particuliers de la tâche et de la carrière professorales. «Depuis plusieurs années, rappelle M. Denis, les syndicats de professeurs d'université réclament un meilleur équilibre dans la reconnaissance des composantes de la mission universitaire. Nous ne pouvons qu'accueillir favorablement l'appui officiel du ministère de l'Éducation à cette orientation.»

La principale faiblesse du document, souligne le président de la

FQPPU, réside dans le fait qu'il demeure silencieux sur les ressources allouées aux universités pour s'acquitter de leur mission. Les étudiants, dit le Ministère, sont responsables de la réussite de leurs études, les universités, les professeurs sont responsables d'assurer les moyens de cette réussite. Mais comment pourraient-ils assumer cette responsabilité, si on prétend la définir sans poser la question essentielle des conditions de sa réalisation?

Le texte du Ministère commente les recommandations du Groupe de travail sur le financement des universités (avril 1997), mais il omet de citer une des conclusions les plus éclairantes du rapport de ce Groupe, à savoir: «Le gouvernement continuera de fixer des attentes, mais il aura aussi la responsabilité d'établir le financement à un niveau qui permet de répondre à ces attentes (...) On ne peut continuer d'offrir la même quantité et la même qualité de services lorsque les ressources financières diminuent à ce point.» La consultation publique sur le document devra inévitablement soulever cet enjeu majeur, à défaut de quoi le plaidoyer de la qualité et de la réussite ne serait que pure incantation. L'engagement à l'égard d'un financement public adéquat devrait être considéré comme un des principes fondamentaux de toute politique gouvernementale sur les universités.

La prise de position du Ministère à l'égard du respect de la liberté académique et de l'autonomie institutionnelle doit aussi être soulignée. L'autonomie académique aussi bien qu'administrative est une condition essentielle de la capacité de l'université d'accomplir sa mission. Il revient aux universités et aux professeurs, déclare le Ministère, de discuter des modalités d'aménagement de la tâche professorale, et en particulier de la modulation: le gouvernement n'entend pas s'y ingérer. Au chapitre de la recherche, le document insiste sur le fait que «dans tous les types de recherche, c'est le rapport à la formation de chercheurs, et plus globalement, le rapport à l'enseignement et à la formation qui justifient qu'on la pratique à l'université.» On ne peut que souscrire à cet énoncé qui plaide pour un renforcement du lien entre la recherche et l'enseignement. Mais si d'un côté le texte ministériel déclare souhaiter que l'enseignement de 1er cycle puisse bénéficier davantage de l'activité de recherche des professeurs et professeures, son propos semble, de façon contradictoire, encourager parfois une segmentation des deux composantes. Ainsi ce sont les professeurs qui enseignent aux 2e et 3e cycles qui devraient s'adonner à des travaux de recherche, dit le Ministère.. Pourtant, l'enseignement et la recherche constituent des exigences normales et souhaitables de la carrière professorale universitaire pour l'ensemble des dimensions de la tâche et non seulement pour les enseignements de

2e et 3e cycles. Il importe de préserver et d'encourager cette unité dynamique plutôt que de favoriser son éclatement.

La FQPPU est heureuse de constater que le Ministère n'envisage pas d'instaurer un régime de stratification ou de hiérarchisation des établissements universitaires pour la détermination des subventions publiques qui leur sont allouées. L'université, comme le rappelle aussi le document, est une institution de service public et plutôt que d'encourager une concurrence factice entre ses établissements, on devrait favoriser la concertation et la complémentarité des efforts d'enseignement et de recherche au bénéfice de la formation. À ce sujet, d'ailleurs, bien que le Ministère aborde la question des universités dites « périphériques », il le fait de manière beaucoup trop succincte et se limite à souhaiter qu'elle fasse l'objet d'une étude plus approfondie. Pourtant, la responsabilité collective qui se rattache à ces établissements ne saurait être considérée comme uniquement régionale, car elle représente un enjeu démocratique national déterminant, aussi bien pour l'accessibilité à la formation universitaire que pour le développement démocratique, économique, social et culturel de notre société.

La FQPPU publiera sous peu une analyse exhaustive du document du Ministère et elle entend participer activement, avec ses syndicats membres et l'ensemble des partenaires du milieu universitaire, aux consultations publiques qui seront organisées.

Pour information : Secrétariat de la FQPPU, téléphone : (514) 843-5953

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)